

Saulzais

Médecin de garde. Appeler le 15. **Pharmacie.** RésoGardes : 3237 pour connaître la pharmacie de garde la plus proche. **Gendarmerie.** Tél. : 02 48 62 02 70. **Déchetterie.** Vallon-en-Sully : mardi, mercredi, vendredi et samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h. **Marché.** Jeudi matin à Saulzais-le-Potier. **Secteur paroissial.** Samedi 16 décembre à 18h30 à Saulzais-le-Potier. **L'Écho du Berry.** Correspondant local : Philippe de Meester. Tél. : 02 48 96 66 75. Rédaction : Céline Isaert. Tél. : 02 48 82 09 21. Mail : celine.isaert@echoduberry.com



La justice administrative dit, elle aussi, Non aux éoliennes

La Perche

La cour administrative d'appel de Versailles confirme l'arrêté du préfet du Cher, refusant le projet de parc éolien sur la commune.

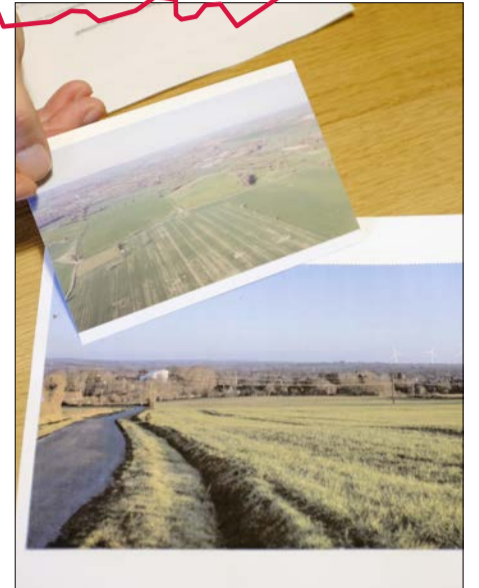
Après maints rebondissements dans le projet d'implantation de quatre éoliennes et d'un poste de livraison électrique sur le territoire communal, la cour administrative d'appel de Versailles a rejeté, le 30 novembre, la requête de la société ERG - Parc éolien du plateau de La Perche. Celle-ci portait sur l'annulation de l'arrêté du préfet du Cher du 23 novembre 2021, qui refusait de délivrer l'autorisation environnementale indispensable à la construction et l'exploitation du parc éolien. "Nous sommes très contents de cette décision et remercions toutes les personnes et les services de l'État qui ont contribué à cette victoire", s'est exprimé Michel Berthomier, membre de l'Adelcel (Association de défense de l'environnement de La Celette et de ses environs), créée en 2018. "Notre intérêt n'était que de trouver une solution pour combler la baisse des subventions et c'est dommage que les gens ne l'aient pas compris", a quant à lui réagi Michel Marquis, le maire. Dans un contexte économique de plus en plus compliqué pour les collectivités, La Perche voit en effet son budget de financement baisser d'année en année, passant de 274 000 € en 2016 à 257 000 € en 2022. Les éoliennes auraient généré, selon ERG, "120 000 € de retombées fiscales par an à l'échelle de la communauté de communes", dont 40 000 € reversés à La Perche – une somme importante pour le village de 194 habitants. "Au détriment de l'environnement, regrette Michel Berthomier, d'un plateau très beau qui domine tout sur une dizaine de kilomètres, du château d'Ainay-le-Vieil, classé au titre des monuments historiques et de la biodi-



À La Perche, où devaient être implantées initialement sept éoliennes, seulement quatre (E1, E2, E3 et E4 sur la carte) avaient trouvé leurs terrains d'installation.

versité, dont un rapport met en évidence la présence d'espèces protégées telle la cigogne noire." L'oiseau justifie d'ailleurs, à lui seul, le refus de délivrance de l'autorisation environnementale, étant "protégé encore davantage au regard des très faibles effectifs recensés en France, 60 à 80 couples dont seulement cinq en Centre-Val de Loire", informe l'arrêté du 30 novembre. Ce qui est aujourd'hui pour les détracteurs du projet "une victoire" n'est cependant pas "définitif"; la société ERG pouvant se pourvoir en cassation. "Dès les premières réunions d'information, il y a eu des personnes contre l'éolien, mais aucune n'a formulé de solutions alternatives", souligne

l'édile. Depuis, une enquête publique portant sur la réalisation d'un parc photovoltaïque au lieu-dit La Saulzie, menée à la mairie du 14 novembre au 12 décembre a, semble-t-il, soulevé beaucoup moins de boucliers. S'étendant sur une zone de 25 ha en eau, sur une emprise totale de 29,6 ha, ce parc photovoltaïque flottant composé d'environ 27 273 modules photovoltaïques pourrait rapporter à la commune entre 10 000 et 15 000 € par an. En attendant, le maire "[voudrait] surtout que les tensions se calment" et que La Perche redevienne ce beau village rural où le vivre-ensemble fédère. Un espoir partagé, sans doute, par tous les habitants. **Céline Isaert**



Des photomontages qui ont convaincu la justice

Examinés par la cour administrative d'appel de Versailles, plusieurs photomontages issus du volet paysager de l'étude d'impact ont mis en exergue des vues directes sur le projet du parc éolien depuis le château d'Ainay-le-Vieil (forteresse féodale du XIV^e siècle), classé au titre des monuments historiques. "Les architectes des Bâtiments du Cher et de l'Allier, de même que les services des installations classées, rapporte l'arrêt du 30 novembre, ont rendu un avis défavorable au regard de l'atteinte visuelle du projet sur cet ensemble patrimonial, contredisant à cet égard les conclusions de l'étude paysagère. Aussi, [compte tenu de] la distance séparant le château du projet, de seulement 3 km, et du fort intérêt patrimonial des lieux, il y a lieu de retenir un impact significatif sur le château d'Ainay-le-Vieil." Un constat identique concerne l'église Notre-Dame de Coust, monument historique classé, lui aussi. Par ailleurs, la réalisation du projet impliquerait la destruction de 2 044 m linéaires de haies et de onze arbres "constituant des supports de déplacements pour les chiroptères". Des nuisances visuelles et environnementales entérinées par la justice administrative.

Un 5 décembre sous le signe du passage de témoin

Saulzais-le-Potier

À Saulzais et aux alentours, tout le monde connaît Roland Laine, 89 ans (à gauche sur notre photo) : avec sa femme, Marie, il a géré le café-tabac du village pendant plus de 30 ans avant de passer la main à son fils, Bruno. Rien ne le prédisposait à assumer la présidence de l'association des anciens combattants sinon, bien sûr, son passé d'ancien du contingent en Algérie. "En 2017 ou 2018, notre ancien président était fatigué et désirait se mettre un peu en retrait, révèle-t-il. On m'a demandé de prendre sa place. Quand il faut y aller, faut y aller !" La tâche s'est révélée plus lourde à

porter que de simplement présider aux cérémonies. "Beaucoup d'entre nous sont déjà partis. Sur une quarantaine de membres, nous comptons presque plus de veuves qui entretiennent la mémoire de leur mari que d'anciens combattants Algérie-Tunisie-Maroc. Or, qui dit hommage dit achat des gerbes de fleurs. Nous organisons des lotos, des concours de belote, etc. pour faire rentrer des fonds. C'est devenu très difficile avec le peu de membres actifs qu'il nous reste." L'association est aujourd'hui autant tournée vers la transmission de la mémoire que la commémoration. Avec une attention particulière portée aux jeunes qui n'ont pas

connu la réalité brutale de ces périodes sanglantes : au 11-Novembre, comme en ce 5 décembre, ce sont les enfants qui ont lu les messages officiels devant le monument aux morts. "Je me réjouis de voir que les deux nouveaux porte-drapeaux appartiennent à une génération qui n'a jamais connu la guerre. Le souvenir reste vivant et c'est bien notre rôle", commente Roland, soudain plus grave. "Parce qu'un homme sans mémoire est un homme sans vie, un peuple sans mémoire est un peuple sans avenir", écrivait le maréchal Foch au sortir de la Grande Guerre.

Philippe de Meester

